



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil  
d'arrondissement  
tenue le mardi 5 décembre 2017 à 19 h 30  
7800, boul. Métropolitain Est**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Kristine Marsolais, Conseiller d'arrondissement  
M. Richard Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Lynne SHAND, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement  
Mme Louise Goudreault, Directrice d'arrondissement  
Mme Nataliya Horokhovska, secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Michael Chartrand, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19h30 et se termine à 19h30.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19h31 et se termine à 19h31.

10.02

---

**CA17 12264**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2017, à 19 h 30**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2017, tel que livré aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**

10.03

---

**CA17 12265**

**Approuver le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour l'arrondissement d'Anjou, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus pour ces projets pour les années 2018, 2019 et 2020, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal, à savoir :

**En milliers:**

<b>Projet</b>	<b>Description</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
34909	Programme de réaménagement des parcs	953 \$	2 225 \$	1 875 \$
42509	Programme de protection des bâtiments	3 460 \$	2 020 \$	1 593 \$
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	1 072 \$	1 217 \$	2 100 \$
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	118 \$	201 \$	95 \$
68709	Programme d'acquisition d'équipements et d'ameublement	60 \$	0 \$	0 \$
<b>TOTAL</b>		<b>5 663 \$</b>	<b>5 663 \$</b>	<b>5 663 \$</b>

ADOPTÉE

30.01 1170558013

---

**CA17 12266**

**Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2018**

ATTENDU QUE les transferts centraux relatifs à la réforme du financement des arrondissements occasionnent une diminution pour le budget 2018 de l'arrondissement en raison de l'impact des activités centralisées;

ATTENDU QUE les transferts centraux correspondent à une indexation de 1 % pour la rémunération et les biens et services alors que l'augmentation des dépenses prévues sera de l'ordre de 2 %;

ATTENDU QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

ATTENDU QUE nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

Par conséquent, il revient à l'arrondissement de pallier à cette dotation budgétaire déficiente;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143 de la Charte et de transmettre celui-ci au Comité exécutif de la Ville de Montréal;

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2018 au montant de 26 718 100 \$ pour le volet dépenses, un montant de 1 400 000 \$ pour les revenus autonomes.

D'autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement de l'ordre de 1 489 962 \$ au budget de fonctionnement 2018.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter deux règlements visant l'imposition de taxes relatives aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement, le premier décrétant une taxe locale récurrente relative aux services de 5 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation, et le deuxième d'une taxe relative aux services de 5 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Ces taxes généreront des recettes totalisant 5 920 038 \$.

ADOPTÉE

30.02 1170558012

---

**CA17 12267**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Jennifer Poirier  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
9 janvier 2018.